

17373

4875

17373

4875

RAPPORT GÉNÉRAL

A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

SUR LE SERVICE MÉDICAL

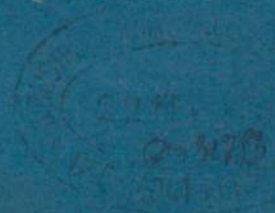
DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX MINÉRALES
DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Par M. G. S. EMPIS

RAPPORTEUR



PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

BULEVARD SAINT-GERMAIN, EN FACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

1878

17872
1875

RAPPORT GÉNÉRAL
A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE
SUR LE SERVICE MÉDICAL
DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875

RAPPORT GÉNÉRAL
SUR LE SERVICE MÉDICAL
DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875



PARIS
G. SASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
12, rue de la Harpe, 12, Paris

DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE
PAR LE SERVICE MÉDICAL
RAPPORT GÉNÉRAL

Troisième édition 1875

17872

1875

RAPPORT GÉNÉRAL

A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

SUR LE SERVICE MÉDICAL

DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX MINÉRALES
DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Par M. G. S. EMPIS

RAPPORTEUR



Monsieur le Ministre,

D'après les documents parvenus à l'Académie de médecine sur les établissements d'eaux minérales de la France, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Excellence le résultat de la commission permanente des eaux minérales. Les établissements n'ont pas plus prospéré.

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, EN FACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

1878

1875

RAPPORT GÉNÉRAL

A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

PAR LE SERVICE MÉDICAL

DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX MINÉRALES
DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PAR M. G. S. EMPIRIS



PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

1875

RAPPORT GÉNÉRAL

A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

SUR LE SERVICE MÉDICAL

DES EAUX MINÉRALES DE LA FRANCE

Pendant l'année 1875

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX MINÉRALES
DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE ¹

Par M. G. S. EMPIS, rapporteur.

Rapport lu et adopté dans la séance du 10 juillet 1877.

Monsieur le Ministre,

D'après les documents parvenus à l'Académie de médecine sur les établissements d'eaux minérales de la France, je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Excellence, au nom de la commission permanente des eaux minérales, que jamais l'état de ces établissements n'a été plus prospère.

(1) La commission permanente des eaux minérales pour l'année 1875 est composée de M. M. Pidoux, Moutard-Martin, Boudet, Bouchardat, J. Lefort et Empis, secrétaire.

M. Bouis, chef des travaux chimiques, adjoint à la commission.

L'affluence toujours croissante du public vers les stations thermales est, tout à la fois, la preuve de l'utilité de ces établissements et celle de la fortune publique. Jamais à aucune époque, le commerce des eaux minérales n'avait acquis en France une aussi grande extension.

L'Académie constate avec satisfaction cet état de prospérité, dû en grande partie, à la sollicitude de l'administration supérieure toujours prête à encourager les améliorations qui lui sont signalées comme devant donner à ces établissements toute l'utilité et l'attrait dont ils sont susceptibles.

Ce rapport comprendra deux parties : la première consacrée à une vue d'ensemble sur le service de nos établissements thermaux ; la seconde relative à l'étude particulière des stations minérales sur lesquelles l'Académie a reçu des rapports officiels ou des mémoires spéciaux.

PREMIÈRE PARTIE

La commission permanente des eaux minérales aurait désiré qu'il lui fût possible de mettre sous vos yeux, M. le Ministre, les résultats d'une enquête complète sur nos stations thermales.

Dans le rapport annuel qu'elle a l'honneur de vous adresser, elle a maintes fois déjà exprimé son regret de ne pas recevoir de Messieurs les inspecteurs des documents de nature à satisfaire son désir et à lui rendre sa mission véritablement utile et féconde.

A l'exception de quelques-uns des médecins inspecteurs de nos établissements thermaux qui prennent à cœur l'accomplissement des devoirs de leur charge, et sur lesquels la commission est heureuse d'appeler votre haute attention, en vous proposant de récompenser leurs travaux, la plupart des inspecteurs, il faut bien le dire, quoique avec regret, adressent à l'Académie des rapports écrits précipitamment, sans étude ni réflexion, aussi incomplets au point de vue administratif, qu'ils sont insignifiants et stériles à celui de la science. Beaucoup même de ces fonctionnaires, et c'est hélas ! le plus grand nombre, n'adressent à l'Académie aucune espèce de document sur le service de l'établissement qui leur est confié.

Par suite de cette négligence, l'enquête générale de la commission qui devrait porter sur la totalité des stations thermales de la France, se trouve forcément restreinte à un petit nombre d'établissements, sur lesquels l'Académie a reçu des rapports officiels pour l'exercice de 1875.

Cette indifférence de la part de Messieurs les inspecteurs est inexplicable, et devait encore une fois vous être signalée. Cependant, l'importance des questions scientifiques et pratiques qui se rattachent aux eaux minérales, donne un vif intérêt à l'enquête médicale et administrative dont le service de nos établissements thermaux est l'objet, et dont l'Académie a mission de résumer et d'apprécier les principaux résultats.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, sous forme d'un tableau synoptique, la liste des stations thermales sur lesquelles l'Académie a été renseignée par Messieurs les inspecteurs, et sur lesquelles porte l'enquête actuelle de 1875.

TABLEAU N° 1.

Rapports reçus par l'Académie pour la saison thermale
de 1875.

ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.	AUTEURS DES RAPPORTS.
Aix.....	Bouches-du-Rhône.....	Bourguet.
Allevard.....	Isère.....	Nieppe.
Andabre.....	Aveyron.....	Bloc.
Audinac.....	Ariège.....	Michel-Dubuc.
Ax-les-Bains.....	—.....	Auphan.
Bagnolles-de-l'Orne.....	Orne.....	Joubert.
Bains.....	Vosges.....	Bailly.
Barbotan-les-Bains.....	Gers.....	Lafaille.
Brides-les-Bains.....	Savoie.....	Laissus (Camille).
Camoins-les-Bains.....	Bouches-du-Rhône.....	Lahuppe.
Castera-Verduzan.....	Gers.....	Matet.
Cambo.....	Basses-Pyrénées.....	Dotézac.
Challes.....	Savoie.....	Cazalis.
Contrexeville.....	Vosges.....	Debout d'Estrée.
Eaux-Chaudes.....	Basses-Pyrénées.....	Lemonnier.
Evaux.....	Creuse.....	Bona (Henri).
Evian-les-Bains.....	Haute-Savoie.....	Million (Alexandre).
Forges.....	Seine-Inférieure.....	Welling.
La Malou (l'ancien).....	Hérault.....	Privat.
Lamotte-les-Bains.....	Isère.....	Gubian.
La Roche-Posay.....	Vienne.....	Pallu.
Martigny.....	Vosges.....	Puistienne.
Montbrun.....	Drôme.....	Flavard (Eugène).
Mont-Dore.....	Puy-de-Dôme.....	Richelot.
Néris.....	Allier.....	Bonnet de Malherbe.
Plombières.....	Vosges.....	Verjon.
Pougues.....	Nièvre.....	Logerais.
Saint-Amand.....	Nord.....	Marbottin.
Saint-Christau.....	Basses-Pyrénées.....	Tillot.
Saint-Gervais.....	Haute-Savoie.....	Billout.
Saint-Sauveur.....	Hautes-Pyrénées.....	Caulet.
Salies-de-Béarn.....	Basses-Pyrénées.....	Nogaret.
Salins.....	Savoie.....	Laissus (Camille).
Sermaise.....	Marne.....	Damoucette.
Vichy.....	Allier.....	Dubois (Amable).
Service militaire.		
Bourbonne-les-Bains.....	Haute-Marne.....	Doin.
—.....	—.....	Reeb (Théophile).
Bourbon-l'Archambault.....	Allier.....	Guillemin.
Hammam-Meskoutin.....	Constantine.....	Delontau.
Vichy.....	Allier.....	Barudel.

On ne peut se défendre d'un certain sentiment de tristesse, en rapprochant du tableau précédent celui qui représente ici l'énumération des établissements sur lesquels Messieurs les inspecteurs n'ont fourni à l'Académie aucun rapport, et sur lesquels des renseignements administratifs et médicaux seraient nécessaires pour une enquête générale.

TABEAU N° 2.

Établissements sur lesquels aucun rapport n'est parvenu à l'Académie pour les saisons thermales de 1875.

ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.	ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.
Absac.....	Charente.	Eaux-Bonnes.....	Basses-Pyrénées.
Aix-les-Bains.....	Savoie.	Encausses.....	Haute-Garonne.
Alet.....	Aude.	Enghien.....	Seine-et-Oise.
Amélie-les-Bains.....	Pyrénées-Orient.	Escaldas.....	Pyrénées-Orient.
Amphion.....	Haute-Savoie.	Escouloubres.....	Ariège.
Aulus.....	Ariège.	Euzet.....	Gard.
Auteuil.....	Seine.	Foncande.....	Hérault.
Avène.....	Hérault.	Fonsanches.....	Gard.
Bagnères-de-Bigorre..	Hautes-Pyrénées.	Forges-les-Bains.....	Seine-et-Oise.
Bagnères-de-Luchon..	Haute-Garonne.	Fumades et Auzon....	Gard.
Bagnols.....	Lozère.	Gauties.....	Haute-Garonne.
Balaruc.....	Hérault.	Gazost.....	Hautes-Pyrénées.
Barbazan.....	Haute-Garonne.	Gramat.....	Lot.
Barèges.....	Hautes-Pyrénées	Gréoulx.....	Basses-Alpes.
Bilazais.....	Deux-Sèvres.	Guagno.....	Corse.
Bondonneau.....	Drôme.	Guillon.....	Doubs.
Boudoynre.....	—	Guttera.....	Corse.
Bourbon-Lancy.....	Saône-et-Loire.	Hauterive.....	Allier.
Bourbon-l'Archambault..	Allier.	Labarthe-Rivière....	Haute-Garonne.
Bourboule (La).....	Puy-de-Dôme.	Labassère.....	Hautes-Pyrénées
Bussang.....	Vosges.	La Bauche.....	Savoie.
Cadéac.....	Hautes-Pyrénées.	La Caille.....	Haute-Savoie.
Caldanicia.....	Corse.	Lac-Villers.....	Doubs.
Campagne.....	Aude.	Lavardens.....	Gers.
Capvern-les-Bains....	Hautes-Pyrénées	Luxeuil.....	Haute-Saône.
Carcanières.....	Ariège.	Lyon.....	Rhône.
Cassuéjoul.....	Aveyron.	Marlioz.....	Savoie.
Castel-Jaloux.....	Lot-et-Garonne.	Martigné-Briant.....	Maine-et-Loire.
Cauterets.....	Hautes-Pyrénées.	Médagne.....	Puy-de-Dôme.
Cauvalat.....	Gard.	Miers.....	Lot.
Celles.....	Ardèche.	Molitg.....	Pyrénées-Orient.
Chaldette (La).....	Lozère.	Monestier.....	Hautes-Alpes.
Charbonnières.....	Rhône.	Montégut-Séclat.....	Haute-Garonne.
Château-Gontier.....	Mayenne.	Montmirail.....	Vaucluse.
Châteauneuf.....	Puy-de-Dôme.	Nabias.....	Hautes-Pyrénées.
Chateldon.....	—	Neyrac.....	Ardèche.

ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.	ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.
Châtelguyon.....	—	Nossa.....	Pyrénées-Orient.
Chaudesaigues et Fontaines.....	Cantal.	Olette.....	—
Condillac.....	Drôme.	Orezza.....	Corse.
Cours.....	Gironde.	Origny.....	Loire.
Cransac.....	Aveyron.	Passy.....	Seine.
Cusset.....	Allier.	Pierrefonds.....	Oise.
Dax.....	Landes.	Pietrapola.....	Corse.
Digne.....	Basses-Alpes.	Pont-de-Baret.....	Drôme.
Dinan.....	Côtes-du-Nord.	Préchacq.....	Landes.
Preste (La).....	Pyrénées-Orient.	Saint-Maurice.....	Puy-de-Dôme.
Prapriac.....	Drôme.	Saint-Myon.....	—
Provins.....	Seine-et-Marne.	Saint-Nectaire.....	—
Puzzichello.....	Corse.	Saint-Pardoux.....	Allier.
Quézac.....	Lozère.	Saint-Yorre.....	—
Renaizon.....	Loire.	Salins.....	Jura.
Rennes les-Bains.....	Aude.	Santenay.....	Côte-d'Or.
Rouzat.....	Puy-de-Dôme.	Segray.....	Loiret.
Royat.....	—	Sermaize.....	Marne.
Sail-les-Bains.....	Loire.	Silvanès.....	Aveyron.
Sail-sous-Couzan.....	—	Siradan.....	Hautes-Pyrénées
Saint-Alban.....	—	Trébas.....	Tarn.
Saint-Denis-les-Blois.....	Loir-et-Cher.	Uriage.....	Isère.
Saint-Galmier.....	Loire.	Ussat.....	Ariège.
Saint-Honoré.....	Nièvre.	Vals.....	Ardèche.
Saint-Jean-de-Luz.....	Basses-Pyrénées.	Vernet (L.e).....	Pyrénées-Orient.
Sainte-Madeleine-de-Flourens.....	Haute-Garonne.	Vic-sur-Cère.....	Cantal.
Sainte-Marie.....	Cantal.	Villeneuve-d.-Escaldes.	Pyrénées-Orient.
—	Hautes-Pyrénées.	Vinça.....	—
St-Laurent-les-Bains.....	Ardèche.	Visos.....	Hautes-Pyrénées
Saint-Loubouer.....	Landes.	Vittel.....	Vosges.
Algérie.			
Bains de la Reine (les)	Oran.	Mouzaia-les-Mines....	Alger.
Ben-Haroun.....	Alger.	Oïoum-Sekhakna.....	—
Hammam-Melouane....	—	Salah-Bey et le Hamma.	Constantine.
Hammam-Riza.....	—	Sources-des-Cèdres....	Alger.
Bains de mer.			
Biarritz.....	Basses-Pyrénées.	Etretat.....	Seine-Inférieure.
Boulogne-sur-mer.....	Pas-de-Calais....	Le Havre.....	—
Calais.....	—	Villers-sur-mer.....	Calvados.
Dunkerque.....	Nord.		

Malgré les documents incomplets qu'a reçus la commission, elle peut apprécier l'état de prospérité dont jouissent les établissements thermaux de la France, non-seulement par les rapports officiels qu'elle a entre les mains, mais aussi par les travaux publiés sur les eaux minérales par les médecins étrangers à l'inspection et par les relations des sociétés savantes dont la presse médicale se fait l'écho.

Le nombre des malades qui se rendent aux eaux est de plus en plus considérable, et l'argent qu'ils laissent dans les contrées où jaillissent ces sources bienfaisantes est véritablement énorme. Quelques chiffres relevés dans les rapports officiels de 1875 peuvent en donner l'idée. L'argent laissé à Brides-les-Bains par les baigneurs est évalué à 150,000 francs ; aux Eaux-Chaudes, à 300,000 francs ; à Lamalou, 400,000 francs ; à Evian, à Contrexéville, 500,000 francs pour chacune de ces stations ; à Saint-Sauveur, 600,000 francs ; à Allevard, un million, et au Mont-Dore, une somme égale ; à Plombières deux millions.

On pourra d'ailleurs, en parcourant le tableau suivant, se rendre un compte exact du nombre des malades qui ont fréquenté chaque station thermale pendant l'année 1875, de la durée de leur séjour, du revenu de la ferme ou de la régie et de l'argent qu'ils ont répandu dans la localité.

Station	Malades	Jours	Revenu	Argent
Brides-les-Bains	12,500	1,250,000	150,000	1,500,000
Eaux-Chaudes	10,000	1,000,000	300,000	3,000,000
Lamalou	8,000	800,000	400,000	4,000,000
Evian	6,000	600,000	500,000	5,000,000
Contrexéville	5,000	500,000	500,000	5,000,000
Saint-Sauveur	4,000	400,000	600,000	6,000,000
Allevard	3,000	300,000	1,000,000	10,000,000
Mont-Dore	2,000	200,000	1,000,000	10,000,000
Plombières	1,000	100,000	2,000,000	20,000,000

TABLEAU :

TABLEAU N° 3.

Mouvement en malades et en numéraire des établissements d'eaux minérales pendant l'année 1875.

ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.	MALADES payants.	MALADES admis gratuitement.	DURÉE du séjour.	PRODUIT de la ferme ou règle.	ARGENT laissé dans le pays.
Aix.....	Bouches-du-Rh.	310	40	25	900	6,000
Allevard.....	Isère.....	2,703	27	25	85,000	1,000,000
Andabre.....	Aveyron.....	240	10	15	8,000	20,000
Audinac.....	Ariège.....	963	37	15	9,000	22,000
Ax-les-Bains.....	—.....	1,300	90	20	20,000	200,000
Bagnoles-de-l'Orne ¹	Orne.....	185	»	21	»	»
Bains.....	Vosges.....	537	»	15	8,460	35,000
Barbotan-les-Bains ²	Gers.....	1,400	200	15	?	140,000
Brides-les-Bains.....	Savoie.....	586	?	20	10,117	150,000
Camoins-les-Bains.....	Bouches-du-Rh.	150	»	21	8,000	?
Castéra-Verduzan.....	Gers.....	500	50	8	1,736	5,000
Contréxeville ³	Vosges.....	1,835	22	21	59,000	500,000
Eaux-Chaudes.....	Basses Pyrénées	1,215	152	15	40,885	312,950
Evaux.....	Creuse.....	417	147	14	9,400	65,000
Évian-les-Bains.....	Haute-Savoie.....	630	2	21	48,000	500,000
Forges.....	Seine-Inférieure	225	»	21	13,050	100,000
Lamalou (l'Ancien) ⁴	Hérault.....	1,571	44	17	?	400,000
Lamotte-les-Bains.....	Isère.....	637	83	20	13,049	?
La Roche-Posay ⁵	Vienne.....	?	?	15	?	?
Martigny.....	Vosges.....	109	1	»	»	»
Montbrun-les-Bains.....	Drôme.....	300	?	20	5,000	25,000
Mont-Dore.....	Puy-de-Dôme.....	2,297	203	18	»	1,000,000
Néris.....	Allier.....	1,388	84	22	55,776	?
Plombières.....	Vosges.....	1,995	310	22	99,960	2,000,000
Saint-Amand.....	Nord.....	147	18	21	8,000	55,000
Saint-Christau.....	Basses-Pyrénées	538	»	15	7,800	60,000
Saint-Gervais ⁶	Haute-Savoie.....	852	»	22	»	»
Saint-Sauveur.....	Hautes-Pyrénées	443	120	25	»	»
Salies-de-Béarn.....	Basses-Pyrénées	?	?	?	?	?
Salins.....	Savoie.....	398	?	20	12,324	80,000
Vichy ⁷	Allier.....	?	?	?	?	?
Service militaire.						
Bourbonne-les-Bains ⁸	Haute-Marne...	93	»	»	»	»
— ⁹	—.....	500	»	»	»	»
Bourbonne-l'Arch. ¹⁰	Allier.....	166	»	»	»	»
Hammam-Meskout ¹¹	Constantine....	135	»	»	»	»
Vichy ¹²	Allier.....	608	»	»	»	»

¹ M. l'Inspecteur ne donne aucun renseignement administratif dans son rapport.

² Aucun renseignement n'est donné sur le produit de la ferme.

³ La vente de l'eau n'est pas comprise dans ce chiffre. — 225,000 bouteilles source du Pavillon et 50,000 bouteilles de la Souveraine ont été vendues dans l'année.

⁴ L'établissement est régi par le propriétaire, qui a supprimé, cette année, les 6 lits dits d'hôpital qu'il avait mis depuis huit à neuf ans à la disposition des indigents.

⁵ Absence totale de renseignements.

⁶ Absence de renseignements de la part de M. l'Inspecteur.

⁷ Absence complète de renseignements de la part de M. l'Inspecteur.

⁸ Du 15 mai au 15 septembre 1875.

⁹ Du 1^{er} juillet au 30 septembre 1875.

¹⁰ Année 1875.

¹¹ Année 1875.

¹² Année 1875, 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e saison.

La commission a remarqué que plusieurs des rapports officiels, reçus par l'Académie, laissent à désirer au point de vue de l'analyse chimique des sources minérales et de leur classement hydrologique. MM. les inspecteurs se bornent, en général, à transcrire l'une des analyses plus ou moins anciennement publiées, sans indiquer si la quantité des principes actifs ou réputés tels a été de nouveau recherchée et déterminée. Il serait cependant fort utile de savoir si la composition chimique des sources minérales se modifie avec le temps, et si quelques-uns de leurs principes minéralisateurs ne subissent pas une augmentation ou une diminution.

L'Académie de médecine a déjà payé un large tribut aux eaux minérales, en en faisant faire un grand nombre d'analyses dans son laboratoire, sous la direction savante de M. Bouis; et il serait à désirer que la plupart des sources importantes fussent de nouveau analysées et soumises aussi à l'analyse spectrale, déjà réclamée par notre collègue M. Laboulbène, dans son rapport pour l'année 1873.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des sources minérales dont l'analyse a été faite en 1875 au laboratoire de l'Académie.

TABLEAU :

TABLEAU N° 4.

Liste des analyses d'eaux minérales faites dans le laboratoire de l'Académie de médecine pendant l'année 1875, par M. Bouis, chef des travaux chimiques.

DATES DES SÉANCES dans lesquelles les rapports ont été lus.	NOMS DES EAUX ANALYSÉES.	NOMS DES RAPPORTEURS.
9 février 1875...	Dolaincourt (Voges).....	M. Poggiale.
— ...	Genestelle, source du Régat (Ardèche).....	
— ...	Montpezar (Ardèche).....	
— ...	La Bretonnière (Drôme).....	
— ...	Conillon en Triève (Isère).....	M. Chevallier.
9 mars 1875....	Neyrac (Ardèche).....	
—	Vittel (Vosges).....	
—	Vals, source Lamartine (Ardèche).....	M. Boudet.
1 ^{er} juin 1875....	Évian, grande source du Méal (Savoie).....	
—	Eugénie-les-Bains (Landes).....	
—	Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).....	M. Chevallier.
22 juin 1875....	Heucheloup (Vosges).....	
—	La Terrasse (Isère).....	
—	Dax, sources du Bastion et Sainte-Marguerite (Landes).....	
—	Solfatare de Pozzuoli (Italie).....	
9 novembre 1875.	Vals, source la Favorite (Ardèche).....	M. Chevallier.
— .	Vals, source Augustine —	
— .	Vals, source Marguerite —	
— .	Vichy, source Prunelle (Allier).....	

Au point de vue de l'organisation des établissements thermaux, l'enquête de 1875 est très-favorable. MM. les inspecteurs apportent en général à cette partie de leur rapport officiel une attention sérieuse, et comprennent combien l'administration supérieure est intéressée à savoir exactement dans quel état se trouvent ces établissements et de quelle manière ils fonctionnent. Sa sollicitude pour les baigneurs ne saurait, en effet, être trop satisfaite sur ce point capital. C'est avec satisfaction que la commission a constaté les nombreuses améliorations apportées dans plusieurs établissements dont le service des bains était insuffisant. Elle a également remarqué que l'installation des appareils hydrothérapiques se généralisait de plus en plus, que le système des douches écossaises se

vulgarisait, et que la plupart des stations thermales tendaient à donner au traitement hydro-minéral toute l'extension dont il est susceptible, en ajoutant à leur matériel vulgaire les salles d'inhalation et tous les systèmes de pulvérisation, de douches pharyngiennes, nasales, oculaires, etc., dont l'art a depuis quelques années enrichi la thérapeutique hydro-minérale.

Il n'est pas inutile de faire remarquer aussi que le mode de balnéation a subi dans quelques établissements des modifications importantes, au point de vue de la température variable à laquelle les bains sont administrés, suivant les effets sédatifs ou excitants que l'on veut obtenir.

En définitive, le fait le plus saillant qui résulte de l'enquête générale à laquelle nous nous livrons en ce moment, sur l'organisation des établissements thermaux, c'est que, dans presque tous ces établissements, les différents modes de balnéation, d'utilisation et d'application de l'eau minérale à l'économie, tendent à se vulgariser. Le jour est proche où toutes les stations thermales d'une certaine importance pourront offrir au public le même ensemble de moyens hydrothérapiques, quelle que soit d'ailleurs la nature minérale des sources dont ces stations sont pourvues.

Ce fait de l'uniformité du traitement hydro-minéral, qui tend à s'établir partout, a une immense importance qui ne saurait échapper à l'Académie; car cette uniformité de médication touche non-seulement à l'avenir industriel et aux intérêts les plus sérieux des stations minérales qui ont joui jusqu'ici de la réputation d'une sorte d'action spécifique contre des maladies spéciales, mais elle touche aussi par ses résultats, aux questions les plus élevées de la thérapeutique thermale.

Il ressort, en effet, avec évidence des rapports officiels, adressés à l'Académie par MM. les inspecteurs, que les maladies les plus diverses, non-seulement par leur nature diathésique, mais encore par leur forme et leur détermination organique, guérissent actuellement à peu près partout, et dans les mêmes proportions. Le rhumatisme, la scrofule, la phthisie, l'anémie, la chlorose, l'affaiblissement général, la gastralgie, la dyspepsie, le nervosisme, les engorgements chroniques du foie, de l'utérus, etc., etc., trouvent dans la plupart des stations thermales, la médication *sédative, tonique, reconstituante, décongestionnante* ou *excitante* qui leur convient.

Si cette universalité de propriétés curatives banales, dont jouissent nos établissements thermaux, était seulement révélée par les brochures, notes et réclames multiples, lancées de toutes parts au public et aux sociétés savantes par des médecins étrangers à l'inspection, et souvent à l'instigation des fermiers de ces établissements et des propriétaires des sources minérales, directement intéressés à exagérer l'étendue d'action de leur marchandise, on pourrait en douter; mais ce sont précisément les médecins inspecteurs, chargés par l'administration supérieure de la sauvegarde des intérêts scientifiques et médicaux des stations thermales, qui, dans leurs rapports officiels, élargissent chaque année le cadre des maladies diverses qui guérissent sous l'influence des eaux de leur établissement.

La comparaison des statistiques médicales, annexées aux rapports administratifs de MM. les inspecteurs, étonne à première vue! On se demande comment il peut se faire que des maladies différentes: le rhumatisme, la scrofule, la phthisie, les phlegmasies chroniques, les engorgements de différents viscères, comme le foie, l'utérus, etc., puissent fournir à une statistique sérieuse des résultats presque identiques, sous l'influence d'agents modificateurs aussi différents, en apparence, que le sont les différentes espèces d'eau minérale de nos stations thermales.

Cependant l'explication du fait est peut-être fort simple, et la surprise qu'il cause tient peut-être uniquement à l'idée fausse qu'une observation trop élémentaire des faits avait éveillée dans notre esprit, sur l'existence de propriétés occultes et mystérieuses, dues à la thermalité naturelle et à la minéralisation spéciale des eaux.

En effet, le traitement hydrothérapique, pratiqué avec de l'eau froide, dépourvue de toute minéralisation, a prouvé déjà jusqu'où l'eau simple, artivement et savamment appliquée à la surface du corps, peut produire d'effets thérapeutiques remarquables, dans les maladies les plus diverses, et la plupart, fort analogues à celles qui remplissent les cadres statistiques de MM. les inspecteurs.

Qu'y aurait-il donc alors de mystérieux et d'inexplicable à ce que, sous l'influence d'une eau, portée à des degrés de température peu, très ou extrêmement élevés, et diversement mise en rapport avec les téguments externe et interne de l'organisme, on obtint des effets thérapeutiques plus nombreux et plus profonds qu'avec de l'eau froide? Or, c'est précisé-

ment ce qui se pratique aujourd'hui, dans la plupart de nos établissements thermaux; les bains, à température moyenne, ou à température très-élevée, les douches diverses, les inhalations, etc., etc., en un mot tous ces modes variés du traitement hydro-minéral, se généralisent et se vulgarisent dans tous les établissements bien organisés.

C'est, je pense, à l'uniformité d'organisation et de fonctionnement de la plupart des établissements thermaux, qu'il faut rapporter l'uniformité des résultats obtenus dans chacun d'eux, contre les mêmes maladies.

Est-ce à dire, toutefois, que la nature des eaux n'ait véritablement aucune importance dans la cure hydrothérapique des maladies, et que toute l'efficacité de ces eaux soit relative au mode de leur application sur l'économie? Cette opinion serait certainement justifiée par la lecture d'un grand nombre de rapports officiels adressés à l'Académie, et par la comparaison des statistiques médicales, annexées à ces rapports par Messieurs les médecins inspecteurs!

Cependant, nous croyons qu'il convient de réserver cette question, intimement reliée à celle de l'absorption des eaux minérales par la peau, qui reste encore à l'étude, et qui, malgré le mémoire fort intéressant que M. le Dr Champouillon vient d'adresser à l'Académie, sur l'absorption des eaux de Luxeuil par la peau, ne nous paraît pas encore définitivement résolue.

Le traitement hydro-minéral n'est pas d'ailleurs exclusivement externe, et le rôle de la buvette ne saurait être passé sous silence. Si à Plombières, à Bourbonne-les-Bains, à Salies de Béarn, à Salins et dans bien d'autres stations thermales, la buvette ne remplit qu'un rôle de figurante dans la médication sérieuse, par contre, à Vichy, à Évian, à Contrexéville, aux Eaux de Bonnes, etc., etc., elle y remplit le premier rôle; et l'on doit reconnaître que dans l'état actuel de nos connaissances hydrothérapiques, il est souvent impossible d'établir, dans le résultat d'une cure thermale, quelle est exactement la part qui revient aux bains et celle qui appartient à l'eau ingurgitée. Les deux effets s'associent et se combinent entre eux, de façon à en rendre l'analyse impossible. L'expérimentation clinique pourrait seule résoudre ces grandes questions de thérapeutique, en soumettant les malades par série, les uns exclusivement aux bains et au traitement hydro-minéral externe, les autres exclusivement à l'usage des eaux minérales en boissons.

Ce serait trop demander à Messieurs les inspecteurs ; mais la commission leur saurait bon gré, de vouloir bien, dans la partie médicale de leur rapport, déterminer avec un peu plus de détails et de précision qu'ils ne le font en général, quelles sont les conditions spéciales et tout individuelles des malades atteints d'affections nominalelement semblables qui servent de base à leur statistique.

Pour éclairer l'Académie sur les vertus spéciales dont jouit chaque station thermale, il ne suffit plus de dire dans quelle proportion, le rhumatisme, la goutte, la scrofule, la phthisie, etc., y ont guéri, puisque la statistique banale et purement nominale des maladies est actuellement presque partout la même ; mais il faut chercher à bien déterminer quelles étaient les *conditions particulières* dans lesquelles les personnes atteintes de ces diverses maladies, ont trouvé soit la guérison, soit l'aggravation de leurs maux.

Si la diathèse est *une*, la maladie diathésique est complexe, et celui qui la porte lui imprime si profondément ses attributs personnels, qu'ils font corps ensemble, et ne sauraient être séparés l'un de l'autre, que par une abstraction de l'esprit. Chacun est rhumatisant, gouteux, phthisique ou névropathique à sa manière ; et c'est précisément *cette manière* que la commission serait désireuse de voir exprimée d'une façon saisissante, dans les travaux de Messieurs les inspecteurs, convaincue que de cette étude seule, peut résulter une statistique sérieuse et véritablement féconde, capable de sauvegarder les intérêts et la réputation de nos stations thermales.

En conséquence, Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de vous proposer d'une manière générale :

1° De rappeler à Messieurs les inspecteurs l'obligation de fournir un rapport annuel, statistique et scientifique ;

2° De les inviter à faire ressortir, dans la partie médicale de leurs rapports, quelles sont les propriétés thérapeutiques spéciales des eaux de leur établissement.

DEUXIÈME PARTIE

Cette seconde partie du rapport, Monsieur le Ministre, comprend l'étude particulière des stations thermales sur lesquelles l'Académie a reçu des rapports officiels ou des travaux spéciaux. Nous suivrons dans cette étude l'ordre alphabétique des stations thermales, comme étant celui qui nous paraît le plus favorable à la recherche des renseignements que l'on voudrait recueillir.

Nous commencerons par résumer, dans un tableau général, les travaux spéciaux, indépendants des rapports officiels, qui sont parvenus à l'Académie sur l'exercice de 1875, et qui se rattachent à l'étude des stations dont nous allons nous occuper en particulier, dans la suite de ce travail.

En rapprochant ce cinquième tableau de celui qui porte le n° 1, on aura sous les yeux l'ensemble des documents administratifs et scientifiques qui font l'objet de ce rapport.

TABLEAU N° 5.

Travaux spéciaux indépendants des Rapports annuels et se rattachant à la saison thermale de 1875.

ÉTABLISSEMENTS.	DÉPARTEMENTS.	AUTEURS.	TITRES DES TRAVAUX.
La Motte-les-Bains.....	Isère.....	Gubian.....	Étude sur l'altitude en général et en particulier sur l'altitude de la Motte-les-Bains dans ses rapports avec la phthisie pulmonaire.
Lons-le-Saunier.....	Jura.....	Challan.....	Essai sur les eaux salines ferrugineuses de Lons-le-Saunier.
Luxeuil.....	Haute-Saône.....	Champouillon.....	Note sur l'absorption des eaux minérales par la peau.
Plombières.....	Vosges.....	Verjon.....	Du traitement de l'affection paludéenne par les eaux de Plombières.
Saint-Christau.....	Basses-Pyrénées.	Tillot.....	Du catarrhe nasal chronique et de son traitement par les eaux de Saint-Christau.
Saint-Sauveur.....	Hautes-Pyrénées.	Calet.....	Des sensations cutanées tactiles et thermiques pendant le bain thermal de Saint-Sauveur.
Sermaize.....	Marne.....	Damourette.....	Mémoire sur la gravelle, les calculs biliaires, le rhumatisme et la goutte.
Vals.....	Ardèche.....	Chabannes.....	Rapport général sur la physionomie des cures de Vals depuis quelques années.
Service militaire.			
Bourbonne-les-Bains...	Haute-Marne....	Doin.....	Compte rendu de la 2 ^e division, sous-officiers et gendarmes traités à l'hôpital militaire de Bourbonne.
—	—	Reeb (Théophile).	Rapport médical sur le service médical pendant l'année 1875.
Bourbon-l'Archambault.	Allier.....	Guillemin.....	Registre d'inscription des malades traités pendant l'année 1875.
Hamman-Meskoutin....	Constantine....	Deloutan.....	Registre d'inscription des malades traités pendant l'année 1875.
Vichy.....	Allier.....	Barudel.....	Registre d'inscription des malades traités à l'hôpital thermal pendant les saisons de l'année 1875.

1875. — Eaux minérales d'Aix (Bains Sextius) (Bouches-du-Rhône.)

M. le D^r Bourguet a apporté un grand soin à la rédaction de son rapport officiel pour 1875, et y a annexé des renseignements scientifiques intéressants et instructifs. Il existe à Aix un grand nombre de sources d'eau minérale. Le sol sur lequel la ville est bâtie paraît reposer sur une vaste nappe d'eau chaude. On rencontre, en effet, dans beaucoup de maisons particulières, des puits dont l'eau est naturellement chaude.

La seule source exploitée pour l'usage médical, est la source dite de *Sextius*. Celle-ci coule au nord de la ville, dans un de ses principaux faubourgs; l'eau jaillit du calcaire, à travers les fissures du rocher, par cinq griffons différents, situés à une très-petite distance de l'établissement des bains. De ces divers points d'émergence, l'eau est dirigée par des conduits en maçonnerie dans un vaste réservoir souterrain, renfermé sous le péristyle intérieur de l'établissement, où elle est emmagasinée, pour être distribuée ensuite dans les cabinets de bains et pour alimenter la buvette.

La température de l'eau, à son point d'émergence, est de 36 degrés; elle varie de 32 à 34 degrés dans les baignoires. Cette variation de température résulte de l'éloignement plus ou moins considérable où le cabinet de bains se trouve du réservoir lui-même.

Dans les circonstances rares qui réclament des bains à température plus élevée, ceux-ci sont administrés avec de l'eau minérale chauffée en vase clos, au moyen d'un appareil serpentinien.

Il existe une autre source, dite de *Barret*, située à 1,500 mètres d'Aix; sa température est de 25 degrés seulement; elle n'a jamais été exploitée pour l'usage médical.

L'eau de *sextius*, au contraire, a été utilisée dès la plus haute antiquité. Sur l'emplacement même des sources, on voit encore deux piscines de construction romaine parfaitement conservées, et on a découvert, au même endroit, un bas-relief sur lequel se trouve la figure d'un Priape, ce qui laisse supposer l'utilisation de ces mêmes eaux dans les maladies des organes de la génération.

Il n'existe aucun indice qui fasse présumer que leur température se soit modifiée depuis cette époque reculée. On ne saurait en dire

autant de leur quantité. Les Romains, en effet, avaient créé à Aix, deux établissements importants : l'un, destiné à la population de la nouvelle ville qu'y avait fondée le consul Sextius, et à laquelle il donna son nom, (*aguæ sextiæ*) ; le second, fondé par Marius, destiné spécialement aux militaires blessés ou malades ; or, la quantité d'eau actuelle ne permettrait pas de suffire à deux établissements d'une pareille importance.

Le débit de la source de *Sextius* est de 376 mètres cubes par 24 heures, soit 261 litres par minute.

Les eaux d'Aix, assez faiblement minéralisées, doivent être classées parmi les eaux chaudes alcalines ; elles paraissent posséder des qualités *sédatives, toniques et reconstituantes*. On les administre en bains, en douches, en vapeur et en boisson.

D'après les observations de M. l'inspecteur Bourguet, les cas les plus favorables à l'emploi des eaux d'Aix sont les maladies de l'utérus et de ses annexes, les névralgies et les névroses, l'affaiblissement général de l'organisme qui succède aux maladies aiguës et prolongées, aux fatigues et aux excès de tout genre. Elles sont encore utiles dans le rhumatisme chronique, compliqué de symptômes névropathiques et dans le rhumatisme nouveau.

Dans les maladies de la peau, elles réussissent surtout dans les formes *sécrétantes* (eczéma, impétigo, ecthyma, herpès) ; au contraire, leurs effets sont peu marqués dans les formes sèches de ces maladies (psoriasis, lichen, prurigo, ichthyose, etc.). Elles sont sans utilité contre l'ataxie locomotrice, contre les paralysies de cause cérébrale ou médullaire et contre les maladies des voies respiratoires.

1875. — Eaux minérales d'Allevard (Isère).

Il n'existe à Allevard qu'une seule source sulfureuse qui jaillit du fond d'un puits creusé dans le rocher ; elle sort en bouillonnant et laisse dégager une grande quantité de gaz, formés d'acide carbonique et d'azote. L'analyse de ces eaux, rappelée par M. Niepce, médecin inspecteur, est celle qu'en fit Dupasquier, en 1840. La quantité de gaz acide sulfhydrique qu'elles contiennent est évaluée à vingt-quatre millièmes.

Quelle que soit la température extérieure, l'eau d'Allevard conserve

une température constante de 16 degrés 04, et son rendement ne subit pas de modifications appréciables.

Le rapport annuel, pour l'année 1875, est très-bien fait; il est accompagné de 80 observations détaillées et d'un tableau récapitulatif de 2,163 malades, traités à Allevard. M. Niepce cherche à démontrer que les affections chroniques des membranes muqueuses, du pharynx, du larynx et des bronches, ainsi que la phthisie pulmonaire, au premier degré, sont heureusement modifiées par l'eau sulfureuse d'Allevard. Sur 138 malades atteints de tuberculisation pulmonaire au premier degré, traités pendant la saison de 1875, 7 auraient été complètement guéris, 48 seraient partis dans un état d'amélioration très-notable, et 83 auraient quitté Allevard dans l'état où ils y étaient venus.

C'est principalement à l'action des salles d'inhalation qu'il convient d'attribuer les bons effets, obtenus par les eaux sulfureuses d'Allevard, contre les maladies des voies aériennes.

Après une certaine période de sédation, caractérisée par le ralentissement des battements du cœur, et qui peut se prolonger 15 à 25 minutes, suivant la susceptibilité de chaque malade, celui-ci entre dans une période de réaction ou d'excitation, pendant laquelle les pulsations artérielles s'accroissent, les mouvements respiratoires se précipitent, la tête devient lourde, pesante et même douloureuse.

L'effet général des eaux d'Allevard consiste dans une excitation générale de tout l'organisme; elles augmentent toutes les sécrétions, stimulant la circulation et les fonctions digestives.

M. l'inspecteur paraît très-satisfait de son établissement et ne réclame, dans son rapport, aucune amélioration.

1874. — Eaux minérales d'Andabre (Aveyron).

L'établissement d'Andabre est situé dans une vallée fertile assez étendue et au milieu de la grande prairie qui porte ce nom; il peut loger 180 à 200 baigneurs et se recommande par sa situation hygiénique et pittoresque. Il ne possède qu'une source importante dont l'analyse faite en 1852, par M. Lamothe, a été renouvelée en 1874, à l'école des mines. Voici cette dernière analyse dont les résultats diffèrent un peu de la première.



Résidu fixe par litre.....	5 ^{gr} ,2400
(On a dosé par litre d'eau).....	
Acide carbonique libre.....	0 1250
Acide carbonique des bicarbonates.....	0 3530
Acide chlorhydrique.....	2 3052
Silice.....	0 0350
Oxyde de fer.....	0 0070
Chaux.....	0 1480
Magnésie.....	0 0549
Potasse.....	absence.
Soude.....	2 4247
Matière organique.....	0 0320
Total.....	6 ^{gr} ,0873

L'examen spectroscopique des résidus de cette eau y a montré la présence de la lithine, à l'état de traces.

Ces eaux, d'une température constante de 10 degrés 5, au point d'émergence, jouissent de propriétés laxatives et purgatives très-prononcées. On les utilise en boissons et en bains. Les bains sont composés d'eau ordinaire chauffée, à laquelle on ajoute l'eau minérale, en quantité variable, suivant la prescription du médecin.

M. Bloc, médecin inspecteur de cet établissement, a adressé un rapport très-bien fait sur la saison de 1875, et il regrette vivement que des appareils hydrothératiques ne soient pas installés dans cet établissement, préjugant, que par ce mode d'utilisation des eaux, on rendrait aux malades qui se rendent à cette station minérale, des services médicaux qu'ils n'ont pu encore y recevoir et qu'ils sont contraints de chercher ailleurs.

Un établissement hydrothérapique confortablement installé attirerait certainement un plus grand nombre de malades à Andabre, et la température froide de ses eaux justifierait complètement l'installation des appareils réclamés par M. l'Inspecteur.

M. le D^r Bloc recommande tout spécialement les eaux d'Andabre aux personnes convalescentes, chez lesquelles les fonctions digestives restent paresseuses, chez lesquelles existent de l'anorexie, de la dyspepsie, de l'affaiblissement général et de l'anémie.

C'est tout particulièrement contre la chloro-anémie et la dysménorrhée, reliée à cet état, que les malades devront entreprendre la cure d'Andabre, avec des chances sérieuses de succès.

1875. — Eaux minérales d'Audinac (Ariège).

M. le D^r Michel Dubuc a adressé à l'Académie, sur la saison thermale de 1875, un rapport qui laisse beaucoup à désirer, tant au point de vue administratif, qu'au point de vue scientifique. L'établissement d'Audinac paraît bien pauvre ! M. l'inspecteur n'y compte que douze baignoires servant indistinctement aux deux sexes ! Il réclame pour cet établissement des appareils à vapeur et des étuves qui, paraît-il, y font totalement défaut.

Les sources minérales d'Audinac sont au nombre de deux : 1° la source chaude des bains ; 2° la source froide de la *fontaine Louise*.

Malgré leur désignation, basée en partie sur leur température, elles jouissent d'une thermalité à peu près semblable. La source chaude, à son point d'émergence, élève le thermomètre à 22°,75, tandis que la source froide l'élève à 22 degrés. Dans les bassins, l'eau provenant de l'une et de l'autre source est à 21 degrés.

L'analyse de ces eaux, faite par M. Filhol en 1849, est assez incomplète, et ses qualités physiologiques n'ont pas encore été nettement exposées. M. l'inspecteur fait espérer que, dans son prochain rapport, il cherchera à éclairer l'Académie sur tous les *desiderata* de son rapport actuel.

La commission espère qu'à l'avenir il ne considérera pas le rapport annuel que réclame de lui l'administration, comme une formalité banale et qu'il voudra bien se donner la peine d'apporter plus de soin à la rédaction de son rapport et à celle du tableau récapitulatif qui y est annexé.

Les éloges et les récompenses que la commission décerne aux inspecteurs qui les méritent, perdraient de leur valeur si elle gardait un silence trop bienveillant sur les mauvais rapports qui lui sont envoyés.

Les eaux d'Audinac qui sont classées par les hydrologues parmi les eaux salines tièdes et dont la constitution chimique paraît assez rapprochée de celle des eaux d'Aulus, ont des propriétés thérapeutiques mal dessinées. M. l'inspecteur y traite avec les mêmes résultats douteux, la gastralgie à côté de l'ictère, de la gastrite aiguë et chronique, du satyriasis, de la leucorrhée et du spasme de l'œsophage.

1875. — **Eaux d'Ax-les-Bains (Ariège).**

L'établissement d'Ax-les-Bains prend de plus en plus d'importance, et les perfectionnements apportés dans le traitement hydro-minéral de cette localité, sous la savante direction de M. l'inspecteur Auphan, rendent cette station thermale favorable à la plupart des maladies.

A la suite de son rapport officiel très-soigneusement rédigé, M. Auphan rapporte les observations de 397 malades, atteints des affections les plus diverses et dont le plus grand nombre n'a eu qu'à se louer de l'influence des eaux d'Ax.

Parmi les maladies signalées par M. Auphan, on trouve les rhumatismes, la goutte, les névralgies, les maladies de la peau et surtout l'eczéma, les tumeurs blanches, les nécroses et ostéites, les engorgements viscéraux, la scrofule, la phthisie, la bronchite, la chloro-anémie, l'hystérie, les maladies de l'utérus, la paralysie, etc.

1875. — **Eaux minérales de Bagnoles de l'Orne (Orne).**

Trois sources existent à Bagnoles : la grande source thermale dont la température est de 27 degrés et qui présente quelques principes chlorurés sodiques, et les deux sources ferrugineuses, dites des *Dames* et *Dufoy*. L'établissement de Bagnoles se recommande particulièrement par ses appareils hydrothérapiques ; les maladies les plus diverses se rencontrent à Bagnoles, mais les conditions spéciales dans lesquelles ces eaux pourraient rendre des services sérieux ne sont pas mentionnés dans le rapport. La commission espère que M. l'inspecteur Joubert voudra bien dans ses prochains rapports s'occuper de cette question.

1875. — **Eaux minérales de Bains (Vosges).**

L'établissement de Bains n'a subi aucune modification depuis la description que M. l'inspecteur Bailly en a donné dans ses précédents rapports. Les sources, au nombre de douze, n'ont été l'objet d'aucune nouvelle analyse depuis celle qui en a été faite à l'école des mines, en 1865. La température graduée de chacune de ces sources, dont la plus élevée

est de 49 degrés, et la plus basse de 15 degrés, donne au médecin une grande latitude d'emploi de ces différentes sources. Aussi rencontre-t-on à Bains les maladies les plus diverses, en dehors du groupe des arthrites généralisées et des dyspepsies qui y prédomine, le premier groupe par le chiffre de 15 et le second par celui de 12 sur 86 malades, répartis d'ailleurs en arthrites localisées, en affections cérébro-spinales, en affections utérines, en chlorose, en péritonites, en phlébites, en affections des voies urinaires, en ménopause, etc.

Il semble résulter du rapport médical de M. l'inspecteur que ces eaux peuvent être utilisées dans toutes les maladies, et il garde un silence complet sur les contre-indications de leur usage, ce qui laisserait à penser qu'elles sont à peu près bonnes à tout.

1875. — Eaux minérales de Barbotan-les-Bains (Gers).

M. Lafaille, médecin inspecteur de l'établissement de Barbotan, rappelle dans son rapport officiel de 1875, que dans ses précédents rapports, il a déjà réclamé des améliorations très-urgentes, relativement aux établissements des douches et des boues qui laissent beaucoup à désirer et qui sont l'objet de plaintes réitérées de la part des malades. Il exprime de nouveau le vœu d'une intervention de l'administration supérieure auprès du propriétaire et du fermier, afin d'arriver à la réalisation des améliorations qui lui paraissent nécessaires à la prospérité de cet établissement.

« Les eaux de Barbotan, écrit M. Lafaille, sont difficiles à placer dans les grandes classifications des eaux minérales, d'autant plus que nous n'avons aucune analyse faite avec soin et suivant les progrès des analyses chimiques actuelles. L'annuaire des eaux minérales de France les place dans les eaux ferrugineuses, Pétrequin dans les eaux ferrugineuses sulfurées et enfin le Dictionnaire général des eaux minérales dans les eaux ferrugineuses bicarbonatées. Il est certain que les analyses faites jusqu'à ce jour donnent une très-petite proportion de principes minéralisateurs, 1 gramme 33 centigrammes seulement par litre d'eau. Les principes dominants paraissent être les carbonates et les sels de soude, sulfates et chlorures. »

Il serait donc nécessaire comme on le voit d'après ce passage du rap-

port du savant inspecteur de Barbotan, de soumettre les eaux de cet établissement à de nouvelles analyses.

Ces eaux dont la température ne s'élève pas au delà de 34 à 35 degrés paraissent jouir de propriétés à la fois *sédatives* et *toniques* ou *excitantes* ; elles paraissent convenir aux rhumatismes et aux névralgies, aux personnes affaiblies, à l'anémie et à la chlorose.

1875. — Eaux minérales de Brides-les-Bains et de Salins (Savoie).

M. le D^r Laissus, inspecteur tout à la fois de l'établissement de Brides-les-Bains et de Salins en Savoie, a adressé à l'Académie un rapport officiel sur ces deux stations thermales, qui mérite doublement les éloges de la commission et pour la partie administrative, et pour la partie scientifique qui y est annexée.

Il serait à souhaiter que tous les médecins inspecteurs comprissent aussi bien leurs devoirs, tant au point de vue de l'administration, qu'au point de vue de la science et des progrès que chacun d'eux est à même de faire faire à l'hydrologie.

M. le D^r Laissus a compris que le rôle de médecin inspecteur d'une station d'eaux minérales ne pouvait pas être celui d'un simple garçon de bureau, enregistrant pêle-mêle des noms de maladies, propres à constituer, tout au plus, une nomenclature des maux qu'on y guérit, et un appel aux clients qui les éprouvent. Il a choisi un rôle plus élevé, celui de clinicien ! Si les maladies du foie, les coliques hépatiques, les dyspepsies gastro-intestinales, etc., se rencontrent aussi bien à Vichy et à Carlsbad qu'à Brides-les-Bains, il a cherché avec sagacité, quelles étaient les conditions individuelles qui, pour chacune de ces affections, indiquaient plutôt les eaux de l'une de ces stations que celles de telle autre.

La conclusion de ces recherches est que : « Les eaux de Brides sont
« indiquées dans toutes les maladies du *foie* qui sont causées ou entretenues par un défaut de sécrétion de la bile, par le ralentissement de son cours, par la rétention et la stase biliaire, par l'obstruction des canaux hépatiques, surtout lorsque ces maladies sont accompagnées d'un état *anémique* ou *cachectique*, comme cela arrive souvent ; c'est dans cette dernière circonstance que ces eaux *toniques*, quoique purgatives, sont supérieures aux eaux minérales, d'ailleurs si renommées,

« de Vichy. En effet, il est à peu près généralement reconnu que les « eaux bicarbonatées de Vichy sont fondantes et *déplastisantes*, c'est-à-dire qu'elles liquéfient le sang et, par conséquent, l'affaiblissent, tandis « que, au contraire, les eaux salines *sulfatées* de Brides, qui sont en « même temps *ferrugineuses*, augmentent la plasticité du sang et le tonifient, tout en faisant disparaître, par la révulsion intestinale, l'élément congestif de l'appareil hépatique. »

M. l'inspecteur recommande aussi tout particulièrement ses eaux : « Dans les affections congestives du cerveau, dans les suites de l'apoplexie, les paralysies d'origine cérébrale, les dyspepsies atoniques et flatulentes, les congestions veineuses, les hémorrhoides, les inflammations chroniques du système utérin et toutes les conséquences de la pléthore veineuse abdominale. »

Les eaux minérales chlorurées de Salins, en Savoie, sont de véritables *eaux de mer thermales*. Leur température ne varie pas, et reste à 36 degrés. Cependant à la suite d'un tremblement de terre, en 1856, elle s'éleva pendant une heure à 41 degrés. Lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1775, les sources de Salins tarirent pendant 48 heures ; et, lorsqu'elles reparurent, leur volume était augmenté et leur minéralisation affaiblie. Actuellement la quantité des eaux est de 4046 litres par minute.

« Ces eaux sont toniques et résolutes par excellence, écrit Monsieur l'inspecteur, et conviennent par conséquent dans toutes les maladies chroniques caractérisées par la faiblesse, l'atonie et l'asthénie » ; toutes les fois, en un mot, qu'il s'agira de tonifier et de reconstituer l'organisme.

Les affections du système lymphatique sont le triomphe des eaux de Salins. En effet, depuis la simple exagération de tempérament lymphatique, jusqu'aux désordres les plus profonds produits par la *scrofule*, toutes ces infirmités sont justiciables de l'action salutaire de ces eaux. Elles métamorphosent les enfants faibles, débiles, rachitiques qui ne peuvent se soutenir, en leur communiquant l'animation, les forces et la vie.

Elles guérissent les engorgements glandulaires, les affections osseuses et articulaires, les caries, les fistules, les ulcères atoniques, tout le cortège en un mot, des accidents qui caractérisent l'affection scrofuleuse si fréquente dans les grandes villes.

Leur efficacité contre l'anémie et la chloro-anémie n'est pas moins remarquable, comme le prouvent les observations particulières relatées dans ce rapport.

Succédanées des eaux de mer que tout le monde ne peut pas supporter et sur lesquelles elles ont l'avantage de la thermalité, les eaux de Salins en Savoie, ayant une minéralisation plus riche et plus variée que celles de Balaruc, de Bourbonne, de la Bourboule, doivent désormais remplacer les eaux minérales similaires d'outre-Rhin, telles que Nauheim et Kreusnach.

L'art vétérinaire utilise depuis bien longtemps les propriétés toniques et résolutes des eaux de Salins, pour les chevaux qui ont les membres foulés et affaiblis ; leur immersion dans ces eaux leur restitue promptement leur agilité et leur vigueur.

1875. — Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Théophile Reeb, médecin principal, a adressé à l'Académie, pour l'année 1875, un rapport d'ensemble extrêmement remarquable par le soin avec lequel il est étudié et rédigé. Cet important travail repose sur l'observation de 500 malades traités à Bourbonne-les-Bains pendant l'année 1875 et se termine par les conclusions que nous transcrivons ici :

Opinion du médecin en chef sur les cas qui lui paraissent plus spécialement indiquer ou contre-indiquer l'emploi des eaux de Bourbonne.

1° Cas où elles sont utiles :

A. — Les eaux de Bourbonne sont spécialement indiquées dans les affections qui dépendent des diathèses rhumatismales et scrofuleuses ; l'instruction du 6 mars dit qu'elles conviennent aux affections rhumatismales chroniques qui ont leur siège dans le système musculaire plus spécialement qu'à celles qui atteignent les articulations et les systèmes fibreux ; les unes nous paraissent être traitées avec autant d'avantage que les autres.

B. — Raideurs et engorgements articulaires consécutifs aux entorses, luxations, fractures ou hydarthroses.

C. — Ankyloses incomplètes, quelle que soit leur cause.

- D. — Paralysies et atrophies musculaires partielles de cause traumatique ou succédant à une névralgie, un rhumatisme.
- E. — Névralgies et particulièrement névralgie sciatique.
- F. — Hémiplégie cérébrale.
- G. — Anciennes blessures par coups de feu, avec lésion osseuse et contenant encore des corps étrangers ou des esquilles dont l'expulsion se fait attendre.
- H. — Anémie et faiblesse de constitution acquise ou congénitale.
- I. — Engorgement des viscères abdominaux, suite rebelle; intermittence rebelle.
- J. — Abscess froids et par congestion.
- K. — Hydarthrose.

2° *Leur efficacité est contestable :*

- A. — Contre les cicatrices adhérentes et les rétractions tendineuses.
- B. — Contre l'ataxie locomotrice dont elles pourraient tout au plus entraver la marche progressive.

3° *Elles sont inutiles dans les cas suivants :*

- A. — Dans les ankyloses complètes.
- B. — Rétraction des membres provenant de pertes de substance ou de cicatrices anciennes.
- C. — Les luxations anciennes non réduites, les consolidations vicieuses et les pseudarthroses.
- D. — L'atrophie musculaire progressive.
- E. — Les affections dartreuses autres que les syphilides.

4° *Cas où elles sont nuisibles :*

A. — Les eaux de Bourbonne sont absolument contre-indiquées chez les malades atteints d'affection cardiaque ou de bronchite tuberculeuse, même au début. Ces malades supportent mal les eaux, et on a toujours à craindre chez les uns, une syncope qui peut devenir rapidement mortelle, et chez les autres, une hémoptysie grave et une marche plus rapide de l'évolution du tubercule.

B. — Chez les rhumatisants qui sont encore à une époque trop rappro-

chée de l'état aigu. L'excitation produite par le traitement thermal peut rappeler chez eux une nouvelle atteinte aiguë.

C. — Chez les gouteux, les eaux rappellent fréquemment une attaque de goutte.

D. — Tumeurs blanches suppurées.

E. — La paralysie généralisée progressive.

1875. — Bourbonne (Suite).

L'Académie a reçu sur le même établissement thermal, un rapport, également très-remarquable, de M. le D^r Doin, médecin major de première classe à l'hôpital du Gros-Caillou. Ce rapport a pour objet le service médical de la 2^e division des malades de l'hôpital militaire de Bourbonne pendant les deux saisons de 1875, du 15 mai au 15 septembre inclus, et comprend les observations médicales de 93 malades.

M. le D^r Doin s'est principalement attaché dans ce travail à étudier les conditions individuelles indiquant ou contre-indiquant l'usage des eaux; après avoir indiqué les malades qui avaient déjà subi l'influence des eaux, soit à Amélie-les-Bains, soit à Barèges, soit même à Bourbonne pendant les années précédentes, il a scrupuleusement examiné l'état de tous les malades appelés à suivre le traitement thermal de Bourbonne pendant les saisons de 1875, et a relaté avec le plus grand soin, l'effet favorable, nul ou nuisible, produit chez eux par cette médication.

Les conclusions auxquelles ses observations personnelles l'ont conduit sont absolument les mêmes que celles formulées par M. le D^r Reeb sur les indications et les contre-indications des Eaux de Bourbonne; il serait donc superflu de les énumérer de nouveau.

La commission constate avec une vive satisfaction que les auteurs de ces deux rapports se signalent chaque année, par des travaux consciencieux fort utiles, et serait heureuse que tous les médecins inspecteurs de nos grands établissements voulussent bien suivre ce noble exemple.

1875. — Eaux minérales de Cambo (Basses-Pyrénées).

M. le D^r Dotézac, médecin-inspecteur des Eaux de Cambo, au lieu

d'un rapport officiel sur l'exercice de 1875, adresse simplement à M. le ministre, une lettre pour l'informer que les améliorations qu'il a réclamées pour son établissement sont en voie d'exécution.

1875. — **Eaux minérales de Camoins-les-Bains** (Bouches-du-Rhône).

L'établissement d'eaux minérales de la Cambrette ou des Camoins a été déclaré d'utilité publique, en vertu d'un décret portant la date du 17 novembre 1862. Il n'existe aux Camoins qu'une seule source d'eau sulfureuse dont la température, au point d'émergence, est de 15°.

Dans son rapport officiel de 1873, M. l'inspecteur Lahuppe avait signalé le mauvais état des cabinets de bains et des baignoires ; il avait également fait remarquer le délabrement des appareils hydrothérapiques. Il est heureux d'annoncer dans son rapport de 1875, que beaucoup de réparations ont déjà été faites, et il espère que des améliorations nécessaires, telles que la création d'une piscine, d'un appareil à douches de vapeur et à pulvérisation ne tarderont pas à rendre l'établissement des Camoins aussi prospère qu'il le mérite, par les qualités thérapeutiques de ses eaux. M. le D^r Lahuppe demeure absolument convaincu de l'incontestable efficacité des Eaux de Camoins dans le traitement des maladies des bronches, des rhumatismes et dans la plupart des dermatoses. Malheureusement, le peu de vogue dont jouissent ces eaux rend les observations médicales rares, et d'autant plus difficiles à suivre et à être recueillies complètement, que le plus grand nombre des malades ne séjournent pas dans la localité et font usage des Eaux, sans consulter le médecin Inspecteur. Malgré toutes ces difficultés, M. le D^r Lahuppe a pu annexer à son rapport officiel de 1874 et 1875, le résumé de douze observations.

1875. — **Eaux minérales de Castéra-Verduzan** (Gers).

L'établissement de Castéra-Verduzan possède trois sources minérales : une de nature ferrugineuse, appelée la source de la *Petite-Fontaine* ; les deux autres de nature sulfureuse, dont l'une, connue de temps immémorial, est désignée sous le nom de source de la *Grande-Fontaine*, et l'autre, découverte plus récemment, est encore innommée et sert parti-

culièrement aux douches et aux bains. Toutes ces sources jouissent d'une température peu élevée qui ne surpasse pas 24°.

La plupart des personnes qui se rendent aux Eaux de Castéra-Verduzan sont peu malades et ne consultent pas le médecin. Elles y viennent surtout pour prendre du repos et réveiller leur appétit. La cure en général est de 7 à 8 jours. M. Matet, médecin inspecteur, a pu toutefois relever pour la saison de 1875, un total de 32 observations, consignées dans son rapport officiel et relatives à des gastralgies, des métrites chroniques, des anémies, des rhumatismes, des névralgies et des dyspepsies.

L'usage de ces Eaux ne paraît avoir aucun danger et ne présente aucune contre-indication sérieuse.

1875. — Eaux minérales de Challes (Savoie).

M. le D^r H. Cazalis, appelé en 1875 à l'inspectorat des Eaux de Challes qui depuis quelque temps était abandonné, a dû consacrer toute cette première année de son inspectorat à réorganiser son établissement qui laisse encore beaucoup à désirer et sur lequel les renseignements administratifs, relatifs à 1875, nous font totalement défaut.

1875. — Eaux minérales de Contrexéville (Vosges).

L'établissement de Contrexéville possède quatre sources : celle du Pavillon, celle du Quai, celle du Prince et celle de la Souveraine. La source du Pavillon paraît être la seule dont une analyse sérieuse ait été faite, en 1864, par M. Debray ; il y aurait donc lieu de faire faire l'analyse des autres.

Ces sources qui doivent être classées parmi les eaux bicarbonatées calciques jouissent d'une température fixe de 11°,5.

M. l'inspecteur Debout signale comme la plus urgente des améliorations celle de la construction d'un promenoir couvert qui permettrait aux malades de faire, à l'abri de la pluie et du mauvais temps, l'exercice qui leur est nécessaire pour digérer l'énorme quantité d'eau qu'ils boivent chaque matin. La séance de boisson dure deux heures en moyenne, pour chaque malade et la cure consiste à boire en se pro-

menant, un certain nombre de verres d'eau qui peut s'élever jusqu'à dix ! La sollicitude du D^r Debout pour ces pauvres buveurs est bien légitime, et la commission appuie sa demande avec empressement. M. l'inspecteur réclame aussi quelques améliorations relativement au captage de la source *Souveraine* et insiste sur la nécessité de mettre les tuyaux de conduite en meilleur état qu'ils ne sont. La commission appuie également cette réclamation qui lui paraît fondée.

Le rapport de M. Debout renferme un résumé de 83 observations médicales parmi lesquelles la gravelle urique tient la plus grande part ; c'est, en effet, contre cette maladie que les Eaux de Contrexéville jouissent d'une sorte de spécificité, et peu de personnes, atteintes d'autres maladies y vont chercher la santé.

1875. — Eaux minérales d'Évaux (Creuse).

Les eaux d'Évaux sont principalement sulfatées sodiques et jouissent d'une thermalité fort élevée ; d'après le rapport très-soigné du D^r Bona, ces Eaux conviendraient tout particulièrement aux affections arthritiques. Un grand nombre de malades, écrit M. l'inspecteur, arrivent à Évaux atteints de rhumatisme articulaire aigu à la période de déclin, mais conservant encore du gonflement autour des jointures ; en très-peu de temps, sous l'influence de la balnéation simple et des bains de vapeur, l'amélioration s'accroît et la guérison survient.

M. Bona a remis en faveur le vieux traitement des bains à haute thermalité contre les affections rhumatismales, et il n'a eu qu'à s'en féliciter. Il fait observer toutefois que, s'il pousse la thermalité jusqu'à 40°, ce n'est que progressivement et lentement, en commençant par des bains à 33°.

Les Eaux d'Évaux avaient jadis une grande réputation pour la cure des affections dartreuses et des maladies de la peau de nature arthritique au moyen des sources César ; depuis la démolition du vieil établissement, les personnes atteintes de ce genre d'affection devenaient de plus en plus rares à Évaux, sans doute à cause du peu de succès que l'on obtenait contre ces maladies dans le grand établissement. M. Bona, revenant à l'ancienne tradition des bains à très-haute température contre les dartres sèches, a eu la satisfaction de constater les heureux effets de

cette médication contre ce genre d'affection, et il ne doute pas que sur ce point les Eaux d'Évaux ne reprennent très-promptement leur ancienne célébrité.

Le fait signalé par le D^r Bona a une grande importance et démontre une fois de plus, que les eaux thermales n'agissent pas seulement par leurs principes minéralisateurs, mais encore par le mode de leur administration; c'est donc en respectant les anciennes traditions et en perfectionnant les moyens d'action, basés sur l'observation des résultats obtenus ailleurs, que chaque station thermale soutiendra sa renommée et accroîtra sa clientèle.

Indépendamment des affections rhumatismales et arthritiques, M. Bona obtient de grandes améliorations dans certaines maladies atoniques, dans la dysménorrhée, les engorgements de l'utérus, etc.

Parmi les contre-indications du traitement thermal, M. Bona place au premier plan les maladies du cœur. La puissance d'excitation des eaux réveille souvent les symptômes de ces maladies, et les personnes qui en sont atteintes doivent chercher ailleurs un remède à leurs maux.

Les améliorations réclamées par M. l'inspecteur sont celles qu'il a déjà indiquées dans ses précédents rapports.

Il serait à désirer que l'on changeât les grands tuyaux de conduite de l'eau réservée aux douches; il faudrait leur donner un calibre plus volumineux, en rapport avec le nombre d'appareils qu'ils doivent desservir en même temps.

Pendant la saison des eaux, on constate que l'eau froide n'arrive dans certaines baignoires que par un mince filet; cependant le réservoir est immense et le niveau baisse rapidement. Cela tient sûrement à des fuites dans le grand tube de conduite; il est urgent qu'il soit relevé et réparé, sinon remplacé.

M. Bona pense que la construction d'un nouvel établissement de bains, indépendant de toute entreprise d'hôtellerie, créerait à Évaux un avenir des plus prospères et en rapport avec la richesse de ses eaux minérales.

1875. — Eaux d'Évian-les-Bains (Haute-Savoie).

M. Million (Alexandre), inspecteur des eaux d'Évian, a envoyé un

rapport annuel pour la saison de 1875, dans lequel la commission n'a découvert aucun document nouveau. La partie administrative de ce rapport est rédigée avec soin, et l'on regrette que M. l'inspecteur n'ait pas donné une plus large place à la partie véritablement médicale et scientifique de son rapport.

L'eau d'Évian est froide : sa température au point d'émergence est de 11°. Sa limpidité et sa transparence la font ressembler à la plus belle eau de roche. Très-peu minéralisée, elle doit cependant à la présence de quelques carbonates de soude, de chaux et de magnésie, d'être classée parmi les sources alcalines. Cette eau, bue à la source, est merveilleusement bien supportée par l'estomac, et les malades peuvent en boire impunément une énorme quantité sans éprouver d'effet physiologique autre qu'une exagération très-notable des sécrétions urinaires.

L'établissement d'Évian, très-bien installé, pourvu d'appareils hydrothérapiques très-complets, reçoit chaque année un très-grand nombre de malades atteints de gravelle et d'affections des voies urinaires. Ces eaux ont une renommée toute spéciale contre ce genre de maladies, ce qui s'explique par l'extrême abondance avec laquelle les malades en font usage sans en être incommodés et par les effets diurétiques qui en résultent.

A côté des sources alcalines de Cochat, de Bonnevie et Guillot existe la source d'Amphyon, située à trois kilomètres d'Évian, et qui est légèrement ferrugineuse. Grâce à cette dernière source, on peut aussi traiter à Évian beaucoup de malades débilités et plus ou moins anémiques, qui trouvent aussi dans l'hydrothérapie, si bien pratiquée dans cette localité, une guérison prompte et durable. M. l'inspecteur insiste aussi avec raison sur l'effet salulaire du climat et de la situation d'Évian.

« Beaucoup de familles, écrit-il, y viennent faire *une cure d'air*. Le climat est un heureux et puissant adjuvant des eaux ; il vient compléter leur faible minéralisation et aider leur action médicale : aussi, si tous les malades ne partent pas guéris, tous éprouvent-ils un soulagement dans leurs maux. »

1875. — Eaux minérales Chaudes (Basses-Pyrénées).

Ces sources, malgré l'épithète de *Chaudes* par laquelle on les dé-

signe, ont une température qui n'excède pas 36°,20. Elles sont toutes sulfureuses et au nombre de six : Boudot, l'Aressecq, Minvielle, le Clos, l'Esquirette et le Rey.

M. l'inspecteur Lemonnier juge qu'il serait oiseux d'accumuler de nouvelles observations des maladies dont triomphent les eaux chaudes. Depuis seize ans, il a relaté des faits qui étaient déjà bien connus et bien établis avant lui, et il n'a rien de nouveau à nous dire au point de vue scientifique.

La commission voit avec regret qu'un établissement, qui reçoit plus de 1,300 malades et qui est un des mieux organisés pour la cure thermique d'un grand nombre de maladies, ne soit la source d'aucun enseignement scientifique. Les sujets d'observations abondent aux eaux chaudes. Les maladies les plus diverses s'y rencontrent, et il serait fort utile qu'un médecin instruit et laborieux y fût mis à même d'étudier sérieusement les grandes questions thérapeutiques qui se rattachent à l'influence de ces eaux sur l'organisme malade.

1875. — Eaux minérales de Forges (Seine-Inférieure).

L'établissement de Forges-les-Eaux possède trois sources ferrugineuses : la Reinette, la Royale et la Cardinale. Les deux premières ont une température de 7°. La dernière n'élève le thermomètre centigrade qu'à 6°.

M. Welling, médecin inspecteur, paraît très-peu satisfait de cet établissement, « qui possédait, écrit-il, seize baignoires et un cabinet de « douches; mais le propriétaire actuel a supprimé huit baignoires et « consacré ces huit cabinets de bains pour son logement particulier. Le « service des bains, dans ces conditions, présente nécessairement de « grands inconvénients, à cause de sa lenteur et du mélange des deux « sexes dans un local d'une exiguité extrême. »

Au mois de novembre 1875, le rendement des sources était à peu près nul. Le propriétaire a fait faire un captage nouveau des sources, dont le débit actuel est de 36,720 litres d'eau par jour pour les trois sources.

M. le D^r Willing termine son rapport officiel, qui ne renferme absolument rien de médical, par cette conclusion : « Le tarif d'abonnement

« qui oblige chaque buveur à payer et à subir forcément la consultation
« du propriétaire-médecin, et le petit nombre de buveurs sérieusement
« malades qui fréquentent les eaux de Forges mettent le médecin inspec-
« teur dans l'impossibilité de fournir un rapport plus complet. »

1875. — Eaux minérales de La Motte-les-Bains (Isère).

L'établissement de La Motte-les-Bains devient de plus en plus prospère; la haute température de ses sources, classées parmi les eaux chlorurées sodiques les plus fortes, rend compte des nombreux succès qu'on y obtient contre un grand nombre d'affections rhumatismales, de maladies chroniques de l'utérus, de paralysies reliées à d'anciennes lésions des centres nerveux et des manifestations multiples de la scrofule.

M. l'inspecteur Gubian a adressé à l'Académie son rapport annuel pour la saison 1875, qui est fait avec le plus grand soin et qui mérite tous nos éloges. Indépendamment de ce rapport réglementaire dont le résumé administratif se trouve au tableau n° 3, M. Gubian a rédigé un mémoire scientifique fort intéressant sur l'altitude en général et, en particulier, sur l'*Altitude de La Motte-les-Bains*, étudiée dans ses rapports avec la phthisie pulmonaire.

Depuis bientôt dix ans que M. Gubian remplit les fonctions d'inspecteur à La Motte, il n'y a pas constaté un seul cas de phthisie pulmonaire, s'étant déclaré sur un habitant du pays. Si quelques phthisiques y sont venus mourir, ils arrivaient des villes voisines, et un grand nombre de tuberculeux y ont trouvé, tantôt une guérison complète, d'autres fois, une amélioration considérable dans leur état.

C'est particulièrement à l'altitude dont jouit La Motte-les-Bains, que M. Gubian attribue cette heureuse modification de la phthisie.

La diminution de la pression atmosphérique et le moindre degré d'oxygénation de l'air lui paraissent les deux conditions qui favorisent le plus la guérison de cette redoutable maladie. Il considère l'accélération et la profondeur des inspirations, qui viennent corriger le déficit d'oxygène, comme très-favorables à la guérison de la phthisie. Ces idées, déjà développées par M. de Pietra-Santa, ont de nouveau servi de texte à M. le D^r Gubian pour la rédaction de son très-intéressant mé-

moire, auquel il ne manque, pour persuader complètement le lecteur, que quelques observations rigoureusement relatées.

1875. — **Eaux minérales de La Malou** (l'ancien) (Hérault).

M. le D^r Privat, médecin inspecteur, a envoyé son rapport officiel pour 1875 ; il y relate la description des sources alcalines, ferrugineuses et arsenicales, analysées en 1861 par le D^r Moitessier, et le résumé de 421 malades, traités à La Malou pendant cette année.

Indépendamment des maladies rhumatismales, des névralgies diverses, de l'atrophie musculaire, de la chlorose et de l'anémie sur lesquelles les eaux de La Malou, prises en bains, en douches et en boisson, exercent une action favorable, M. l'inspecteur recommande tout particulièrement ces eaux contre l'ataxie locomotrice. D'après une expérience déjà ancienne, M. le D^r Privat affirme que si les eaux de La Malou ne guérissent pas toujours les malheureux ataxiques, elles amènent du moins un amendement considérable dans les crises douloureuses qu'ils éprouvent, qu'elles réveillent en partie leurs forces musculaires et viriles et qu'elles apportent surtout une modification heureuse du côté des sphincters de l'anus et de la vessie.

Les eaux de La Malou, essentiellement sédatives, reconstituantes et toniques s'adressent à tous les cas d'épuisement du système nerveux, selon l'opinion du D^r Privat qui nous promet de plus amples détails pour l'année prochaine, et un travail scientifique sur *l'application des eaux de La Malou*.

1875. — **Eaux minérales de Martigny** (Vosges).

L'établissement de Martigny n'avait autrefois qu'une seule source dite : *Fontaine au fer*, d'où proviennent actuellement les deux sources dénommées provisoirement sous le n° 1 et le n° 2. On y rencontre une troisième source qui n'est pas encore captée et qu'on appelle la *source savonneuse*. Cette dernière n'a encore été l'objet d'aucune analyse. Les deux autres ont été analysées en 1872.

M. Puistienne, médecin inspecteur de cet établissement, n'ajoute rien à son rapport de 1874, relativement aux améliorations qu'il propose, et

le termine sans plus amples détails par cette phrase : « Nous ne pouvons « nous empêcher d'exprimer de nouveau nos plus vifs regrets, en voyant « le propriétaire de ces eaux minérales dans l'impossibilité absolue de « les exploiter. »

Le rapport officiel de M. Puistienne renferme 15 observations médicales, soigneusement rédigées et relatives aux coliques néphrétiques et hépatiques, à la goutte, à l'anémie et à la leucorrhée, d'où il résulte que les eaux de Martigny ne le laissent en rien, pour l'efficacité et la spécificité, à celles de Contrexéville, de Vittel et de Vichy.

On peut donc dire avec le poète :

Si personne n'y va, c'est qu'on n'y voit personne !

1875. — Eaux minérales de Montbrun-les-Bains (Drôme).

L'établissement de Montbrun possède deux sources sulfurées calcaïques dont la température est invariablement au point d'émergence de 10 à 11°. M. l'inspecteur Flavard, dans son rapport officiel pour 1875, rappelle que depuis l'analyse des deux sources dites l'une *des Platrières* et l'autre *des Roches*, faites en 1858 par O. Henry, cette dernière a été l'objet en 1862, d'une nouvelle analyse à l'école des mines par les soins de M. Delvaux. Cette dernière analyse donne trois degrés sulphydrométriques de moins que celle d'O. Henry, ce que M. Flavard explique par ce fait, que les premières recherches furent faites sur les lieux mêmes, tandis que les secondes eurent lieu à l'école des mines sur de l'eau en bouteille et transportée.

Les renseignements médicaux fournis par M. l'inspecteur sont très-incomplets; il en donne pour raison que plus de la moitié des malades qui viennent prendre les eaux de Montbrun, ne consultent pas de médecin et se soignent à leur guise, usant ainsi largement de la liberté individuelle laissée à chacun par les règlements administratifs. Néanmoins il évalue approximativement à 300 le nombre des malades qui viennent chaque année dans cette localité, soit pour prendre les eaux, soit seulement pour y subir l'influence de ses bonnes conditions hygiéniques.

Les maladies les plus différentes se rencontrent à Montbrun : les rhumatismes, les maladies de la peau, la phthisie, le catarrhe, la pneumonie chronique, les affections utérines, la scrofule, etc.

1875. — Eaux minérales du Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

M. l'inspecteur Richelot a annexé à son Rapport officiel un très-bon mémoire médical dans lequel il résume avec une grande sagacité d'observation les conditions particulières dans lesquelles les malades atteints de maladies diverses peuvent se rendre au Mont-Dore avec la presque certitude d'en rapporter, sinon la guérison complète de leurs maux, du moins une grande amélioration dans leur état. Les eaux du Mont-Dore paraissent jouir d'une action spéciale sur les voies respiratoires et conviennent, tout particulièrement, dans les affections catarrhales du nez, de la gorge, du larynx, des bronches et du poumon. La phthisie pulmonaire, dans sa forme sténique, au premier et au deuxième degré, est quelquefois complètement guérie par l'effet des eaux du Mont-Dore et presque toujours très-améliorée.

Sur 76 cas de phthisie pulmonaire traitées par M. l'inspecteur, 9 sont considérés comme guéris; 6 se rapportent à des phthisiques dont l'état reste stationnaire et qui viennent chaque année, depuis longtemps, passer une saison au Mont-Dore; 29 ont éprouvé une grande amélioration; 15 n'ont été améliorés que légèrement ou d'une façon passagère; 16 n'ont ressenti aucun bon effet des eaux et 1 a été suivi de mort.

Cette statistique est véritablement fort satisfaisante et l'on ne peut qu'encourager M. Richelot à persévérer dans la médication qu'il dirige si habilement contre cette terrible maladie.

L'Académie a reçu aussi sur les eaux du Mont-Dore un ouvrage de M. Boudant, médecin inspecteur adjoint, dans lequel l'auteur s'attache particulièrement à faire ressortir les heureux résultats obtenus contre les affections des voies respiratoires, par le traitement hydro-minéral du Mont-Dore. Cet ouvrage d'une lecture facile et rempli de relations intéressantes et instructives mérite d'être signalé.

1875. — Eaux minérales de Nérès (Allier).

M. le D^r Bonnet de Malherbe rappelle dans son rapport de 1875, que les sources de Nérès qui par le fait, ne forment qu'une seule nappe d'eau, sont captées dans six puits différents qui occupent un espace de 15 mè-

tres de longueur sur 5^m,50 de largeur, et qu'on désigne sous les noms de *Puits de la Croix*, *Puits César*, *Puits Carré*, *le Grand Puits*, *le Puits Dunoyer* et le puits innomé.

Tous ces puits fournissent la même eau saline, à la température de 53°. Leur débit actuel est de 1,000 mètres cubes, par vingt-quatre-heures ; mais, d'après les évaluations de MM. les ingénieurs des mines, ce chiffre pourrait être facilement porté à 1500 mètre cubes en abaissant suffisamment le niveau de la prise d'eau.

M. l'inspecteur dans ses précédents rapports a déjà signalé à l'administration supérieure combien l'eau froide était insuffisante pour le service balnéaire de Nérès, et l'impossibilité où l'on est dans cet établissement, de donner des douches écossaises pendant une partie de la saison.

Bien que, à Nérès, on fasse très-peu usage des eaux en boissons, il y a cependant deux *buvettes*, une placée au sud du petit établissement et alimentée par le Puits de la Croix, l'autre dans la galerie transversale du grand établissement.

Les eaux de Nérès conviennent spécialement dans les maladies nerveuses caractérisées par l'exaltation de la sensibilité et les troubles du mouvement, les névralgies faciales, sciatiques, intercostales et autres, l'hystérie et certaines formes de chorée. Un certain nombre d'affections rhumatismales, avec prédominance d'éréthisme nerveux, se trouvent également bien de ces eaux thermales.

1875. — Eaux minérales de Plombières (Vosges).

M. l'inspecteur Verjon qui se distingue toujours par le soin avec lequel il rédige ses rapports officiels, a envoyé à l'Académie, outre son rapport annuel, un mémoire très-intéressant sur *le traitement de l'affection paludéenne par les eaux de Plombières*.

Il résulte des observations du savant inspecteur de Plombières que les eaux de cette localité exercent une influence très-heureuse sur la cachexie paludéenne. Les principes ferrugineux et arsenicaux que renferment ces eaux paraissent s'adresser directement à l'affaiblissement général provoqué par l'empoisonnement palustre.

Le cadre des maladies qui guérissent à Plombières tend incessamment à s'agrandir dans la mesure des perfectionnements apportés chaque année aux différents systèmes de balnéation ; M. Verjon, dans son rapport annuel, s'est attaché à faire ressortir tout particulièrement les heureux résultats obtenus par le traitement hydro-minéral de Plombières contre les névralgies diverses, les rhumatismes articulaires et musculaires, simples ou compliqués d'affections du cœur, les paralysies et le catarrhe vésical.

La commission a lu avec un vif intérêt les travaux de M. Verjon et les signale avec éloge à Monsieur le Ministre.

1875. — Eaux minérales de Pougues (Nièvre).

M. le D^r Logerais, médecin inspecteur des eaux de Pougues, signale que le nombre des malades qui ont visité l'établissement pendant l'année 1875 est moins considérable que celui de l'année précédente ; il peut être évalué approximativement à 475. Du reste, ce sont toujours les dyspeptiques et les graveleux qui dominent parmi les malades.

M. l'inspecteur nous promet pour l'année prochaine un rapport sérieux ; nous lui donnons acte de sa promesse.

1875. — Eaux minérales de la Roche-Posay (Vienne).

Les renseignements administratifs et médicaux contenus dans le rapport officiel de M. l'inspecteur Pallu sont à peu près nuls. Les eaux de cette localité n'ont encore été analysées que d'une façon très-incomplète en 1854, par un pharmacien de Poitiers, et en 1862 à l'Académie ; elles paraissent être légèrement alcalines, ferrugineuses et sulfurées.

Leur température n'est point indiquée par M. l'inspecteur ; les malades en font usage en bain et en boisson ; elles paraissent jouir d'une certaine efficacité contre l'eczéma et la gastralgie.

1875. — Eaux minérales de Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Les eaux de Salies-de-Béarn, par leur très-forte minéralisation, paraissent appelées à rendre de véritables services thérapeutiques, et à faire

concurrence aux autres sources chlorurées sodiques qui, comme celles de Salins, jouissent déjà d'une réputation méritée. Malheureusement les quelques malades qui s'y rendent ne consultent pas l'inspecteur ; ils prennent les eaux sans direction médicale et s'en retournent, le plus souvent, sans divulguer le bénéfice de leur traitement. Aussi M. Nogaret, médecin inspecteur de l'établissement de Salies, ne dissimule-t-il pas son mécontentement et rejette-t-il, avec une certaine amertume, sur le compte du trop petit nombre des malades qui le consultent, l'absence de renseignements administratifs et médicaux qui devraient se trouver dans son rapport officiel.

En définitive, le rapport de M. Nogaret est complètement nul, et la commission voit avec un vif regret le peu de zèle dont il fait preuve, vis-à-vis de l'administration et de l'Académie.

1875. — Eaux minérales de Saint-Amand (Nord).

L'établissement de Saint-Amand, après des améliorations successives, est aujourd'hui un des mieux organisés. Il compte quatre sources sulfureuses : 1° celle de la *grande fontaine Bouillon* ; 2° la *fontaine du Pavillon ruiné* ; 3° la *petite fontaine Bouillon* ; et 4° la *fontaine de l'évêque d'Arras*. Elles jouissent toutes d'une température de 25°. On trouve dans cet établissement non-seulement les bains d'eau sulfureuse, mais les bains de boues, les bains de vapeur, les douches froides, chaudes et écosaises ; des salles d'inhalation, des appareils de pulvérisation, des douches pharyngiennes et laryngiennes ; enfin un établissement hydrothérapique complet.

M. l'inspecteur Marbotin a récapitulé dans son rapport officiel pour 1875, qui est rédigé avec beaucoup de soin, les observations de 165 malades atteints de rhumatismes, de névralgies diverses, de paralysies, d'arthrites chroniques et d'anciennes blessures, dont 69 sont partis complètement guéris, et 83 seulement soulagés ; 12 n'ont éprouvé aucun changement dans leur état, et un seul, atteint d'ataxie locomotrice, s'est mal trouvé du traitement thermal de Saint-Amand.

Il résulte du rapport médical de M. le Dr Marbotin que les eaux et les boues de Saint-Amand conviennent particulièrement aux maladies dia-

thésiques qui ont produit, du côté des articulations, des organes et des tissus, des altérations profondes. Ces eaux jouiraient de propriétés résolutives très-manifestes et les bains de boue seraient des modificateurs extrêmement puissants.

1874. — Eaux minérales de Saint-Christau (Basses-Pyrénées).

M. l'inspecteur Tillot, dans un rapport dont on regrette la brièveté, nous annonce que le propriétaire de l'établissement de Saint-Christau se propose d'y faire construire une salle de pulvérisation et une salle d'hydrothérapie. La première de ces salles paraît être particulièrement désirée de M. Tillot, qui a eu fortement à se louer de la pulvérisation de ces Eaux contre certaines ophthalmies et dans les dermatoses anciennes. M. Tillot ayant déjà donné, dans ses précédents rapports, de nombreux détails sur le mode d'action et sur le mode d'usage des eaux de Saint-Christau, ne croit pas devoir se répéter dans le rapport actuel, sur lequel votre rapporteur n'insistera pas non plus davantage.

Indépendamment de son rapport officiel, M. Tillot a adressé à l'Académie un mémoire scientifique intitulé : *Du catarrhe nasal chronique et de son traitement par les eaux minérales de Saint-Christau*. Il paraît ressortir de la lecture de cet intéressant mémoire que les heureux résultats obtenus par l'auteur, se rattachent beaucoup plus au mode d'emploi de ces eaux, sous forme d'injections, d'irrigations, de pulvérisations, etc., qu'ils ne sont la conséquence d'une vertu spécifique des eaux de Saint-Christau et il est presumable qu'avec des eaux minéralisées tout autrement, M. Tillot obtiendrait des résultats identiques.

1875. — Eaux minérales de Saint-Gervais (Haute-Savoie).

M. Billout, inspecteur de l'établissement, se félicite des améliorations qu'il a obtenues de la nouvelle administration dans le service des bains et pense que d'ici à peu d'années, l'établissement de Saint-Gervais ne laissera rien à désirer. Son rapport annuel se termine par le résumé de 85 observations dans lesquelles l'eczéma figure pour le chiffre de 51. Les autres observations, au nombre de 34, sont diversement réparties entre l'acné, l'herpétisme, la dyspepsie, le rhumatisme, le nervosisme,

l'entérite chronique, l'anémie, le psoriasis, les hémorroïdes, la périostite, l'engorgement utérin, l'asthme, la gastralgie, l'état catarrhal, la congestion hépatique, la dysménorrhée, la phlébite et l'urticaire. M. l'inspecteur Billout attribue aux eaux de Saint-Gervais une action toute spéciale contre l'eczéma, ce qui explique la vogue de cette station thermale de la part des eczémateux.

1875. — Eaux minérales de Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées).

M. l'inspecteur Caulet, en dehors de son rapport officiel pour l'exercice de 1875, a adressé à l'Académie un mémoire médical intitulé : *Des sensations cutanées, tactiles et thermiques pendant le bain thermal de Saint-Sauveur.*

On sait que les eaux sulfureuses de Saint-Sauveur procurent une sensation de douceur au toucher et d'onctuosité agréable qui ne se retrouve nulle part aussi manifeste qu'à cette station thermale. On attribue communément l'origine et les causes de cette onctuosité des eaux de Saint-Sauveur à la présence des sels à réaction alcaline, silicates alcalins et monosulfure de sodium qui les minéralisent, ainsi qu'à l'existence d'une assez forte proportion de matière organique en dissolution.

M. le D^r Caulet a cru reconnaître un certain rapport entre le degré d'onctuosité accusé par les malades et l'effet salutaire des eaux sur eux. Il résulterait de ses observations que si un malade n'éprouve que faiblement ou n'éprouve pas du tout cette sensation agréable en se mettant au bain, il ne guérira pas de sa maladie, tandis qu'au contraire, si cette sensation y est ressentie à un haut degré, la guérison de la maladie, si elle n'est certaine, sera au moins extrêmement probable. Sans suivre M. l'inspecteur des eaux de Saint-Sauveur dans les explications de physiologie pathologique que lui ont inspiré ses observations, on peut admettre que lorsqu'il s'agit d'affections nerveuses, comme l'hypochondrie, l'hystérie et les formes variées du nervosisme féminin, c'est déjà bien préparer les malades à la guérison que de savoir les persuader que la sensation qu'ils éprouvent en entrant dans le bain est le signe précurseur de la fin de leurs maux. En cela, M. le D^r Caulet se montre véritablement médecin, et nous l'en félicitons.

1875. — Eaux minérales de Sermaize (Marne).

La commission des Eaux minérales n'a reçu aucun rapport sur l'établissement de Sermaize pour l'exercice 1875. M. l'inspecteur Damourette avait envoyé pour 1874, au lieu d'un rapport officiel, un petit mémoire sur la gravelle, les calculs biliaires, le rhumatisme et la goutte traités à Sermaize. Ce travail est parvenu trop tardivement à l'Académie pour figurer dans le rapport de M. Jules Lefort; nous croyons devoir le mentionner dans le rapport actuel, en exprimant à M. Damourette le regret que nous éprouvons de ne pas le voir se conformer au règlement administratif et de priver ainsi la commission des eaux minérales des renseignements qui lui seraient nécessaires pour donner à l'enquête dont elle est chargée toute l'étendue désirable.

1875. — Eaux minérales de Vals (Ardèche).

Aucun document administratif n'a été fourni à la commission sur les Eaux de Vals pour l'année 1875. M. l'inspecteur Chabannes a envoyé seulement un petit mémoire sur la *physionomie des cures de Vals depuis quelques années*, d'où il résulte que les eaux de Vals guérissent les maladies des voies digestives et des organes annexes, les maladies des organes génito-urinaires, les maladies nerveuses, celles de la peau, la chloro-anémie et la débilité générale; qu'elles conviennent aussi aux fièvres intermittentes, à l'albuminurie, au diabète et aux névropathies diverses.

1875. — Eaux minérales de Vichy (Allier).

M. l'inspecteur Dubois (Amable), dont les précédents rapports lui avaient attiré des témoignages de satisfaction de l'administration, et fait obtenir la médaille d'argent, n'a pas apporté, cette année, le même zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Son rapport administratif pour 1875, est complètement nul et la partie médicale fort insignifiante. On y retrouve une énumération stérile des diverses maladies traitées à Vichy, telles que les affections rhumatismales, les dyspepsies, les hépatites, les coliques hépatiques, le diabète, la gravelle, etc.

L'Académie a reçu également de Vichy un volumineux registre d'inscription des malades militaires, traités à l'hôpital thermal pendant les 4 saisons de 1875. Le nombre des malades inscrits s'élève à 608. Ce

registre n'est accompagné d'aucun document scientifique qui mérite d'être relaté ici.

Je terminerai cette seconde partie de mon rapport par un tableau général des publications imprimées envoyées à l'Académie et se rattachant à l'exercice de 1875.

TABLEAU N° 6.

Nomenclature des brochures et des ouvrages imprimés sur les Eaux minérales adressés à l'Académie et portant la date de l'année 1875.

AUTEURS.	TITRES DES TRAVAUX.	DATES de la publication.
Boudant	Étude sur les eaux minérales du Mont-Dore...	1875
Chabannes.....	Guide médical aux eaux de Vals.....	—
Delacroix (Émile).	Luxeuil. Ville. Abbaye.....	—
Dichiara (Pamexo).	Sulle proprietà chimiche e terapeutiche delle acque termo-minerali de termini Castoreale. Eaux thermales et basses de mer de Roucas- Blanc.....	—
Farina.....	Menton sous le rapport climatologique et mé- dical.....	—
Garrigou (F.)....	Étude chimique sur la source sulfurée, sodi- que forte..... de Challes (Savoie).....	—
Labat.....	Étude sur le climat, les bains de mer et les eaux de la Scandinavie.....	—
Larbaud (L.).....	La source Prunelle, à Vichy.....	—
Papier (Zénon)...	Action des eaux de Vichy sur la composition du sang.....	—
Planche (Adrien)..	Étude sur les eaux minérales de Sibrans (Aveyron).....	—
Ranse (de)	Clinique thermo-minérale de Nérès.....	—
Tillot (Émile)....	Sur les ophthalmies chroniques et leur traite- ment par l'eau ferro-cuivreuse de Saint- Christau (Basses-Pyrénées).....	—
Truchot (P.)..... et Frédet (G.).....	De la lithine dans les eaux minérales de Royat.	—

CONCLUSIONS

Après avoir mis sous vos yeux, Monsieur le Ministre, l'analyse succincte des rapports que la commission a examinés, nous avons l'honneur de vous proposer d'accorder les récompenses suivantes :

1^{re} Médaille d'or à :

M. REEB (Théophile), médecin principal de première classe à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) pour son remarquable rapport sur les indications et les contre-indications des eaux de Bourbonne. A déjà obtenu deux médailles et un rappel de médaille d'argent.

2^e Médailles d'argent à :

M. DOIN, médecin-major de première classe à l'hôpital militaire de Bourbonne-les-Bains, pour son rapport scientifique sur Bourbonne.

M. LAFAILLE, médecin-inspecteur des eaux de Barbotan-les-Bains (Gers), pour son rapport annuel accompagné d'excellentes réflexions médicales.

3^e Rappel de médailles d'argent avec mention honorable à :

M. BONA, médecin-inspecteur des eaux d'Évaux.

M. GUBIAN, médecin-inspecteur des eaux de La Motte-les-Bains.

M. MARBOTIN, médecin-inspecteur des eaux de Saint-Amand, pour ses consciencieux rapports sur cette station thermale.

M. NIEPCE, médecin-inspecteur des eaux d'Allevard.

M. TILLOT, médecin-inspecteur des eaux de Saint-Christau.

M. VERJON, médecin-inspecteur des eaux de Plombières.

4^e Médailles de bronze à :

M. BOURGUET, médecin-inspecteur des eaux d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. BLOC, médecin-inspecteur des eaux d'Andabre.

M. LAISSUS, médecin-inspecteur des eaux de Brides et Salins (Savoie).

M. MILLION, médecin-inspecteur des eaux d'Évian.

M. PUUSTIENNE, médecin-inspecteur des eaux de Martigny.

M. RICHELLOT, médecin-inspecteur des eaux du Mont-Dore.

APPENDICE

Plusieurs rapports officiels sur la saison thermale de 1874, et quelques mémoires scientifiques, ayant été reçus trop tardivement par l'Académie, pour figurer dans le rapport général de M. Jules Lefort; nous les mentionnerons ici :

1° Rapport sur les Eaux minérales de Fumades (Gard), pour l'année 1874, par M. Larguier;

2° Rapport sur les Eaux minérales de Pierrefonds-les-Bains (Oise), pour l'année 1874, par M. Sales-Girons;

3 Rapport sur les Eaux minérales de Salins (Jura), pour l'année 1874, avec mémoire annexé sur le diabète et sur son traitement par les Eaux minérales, par le D^r Dumoulin;

4° Mémoire intitulé : Étude chimique de la source vieille aux Eaux-Bonnes, par M. Garrigou.

LISTE DES RAPPORTS ARRIVÉS TROP TARD A L'ACADÉMIE, POUR ÊTRE ANALYSÉS
DANS LE RAPPORT SUR LE SERVICE MÉDICAL DES EAUX MINÉRALES POUR
L'ANNÉE 1875.

Départements.	Établissements.	Auteurs.
<i>Ardèche</i>	Saint-Laurent-les-Bains.	M. Silhol.
<i>Ariège</i>	Aulus.	M. Bordet-Pagès.
—	Carcanières.	M. de Campoussy.
<i>Drôme</i>	Propiac.	M. Gillet.
<i>Gard</i>	Fumades.	M. Larguier.
<i>Hérault</i>	Avène.	M. Crouzet.
—	Bourdouyre.	M. Voulet.
<i>Landes</i>	Dax, Tercés et Saubusse.	M. Massie.
—	Eugénie-les-Bains.	M. Arrat-Balous.
—	Gamarde, Préchacq.	M. Batbédât (François).
<i>Loire</i>	Saint-Galmier.	M. Commarmond.



Compt. Rendu. de l'Acad.